

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 54 (1946)

Heft: 16

Vereinsnachrichten: Une bonne nouvelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mais retenus à Singapour. Des jeux furent organisés pour les enfants, dont la santé et l'alimentation furent activement surveillées. Un grand nombre d'internés étant très faibles et en mauvaise santé, la Croix-Rouge australienne offrit ses services de volontaires pour seconder les médecins chargés de les soigner.

À leur arrivée en Australie, les anciens prisonniers et internés étaient pris en charge par la Croix-Rouge. L'un des premiers groupes d'internés transportés en Australie comprenait plus de 100 sujets britanniques qui, dès leur débarquement, furent reçus par la Croix-Rouge à l'hôtel de ville de Sydney. Les hommes dont la famille habitait dans d'autres régions du pays, et ceux qui n'avaient pas de foyer, furent emmenés par le personnel de la Croix-Rouge dans un bâtiment mis à la disposition de celle-ci dans ce but par le gouvernement. Tout avait été prévu pour leur prodiguer les soins médicaux et dentaires nécessaires et c'est la Croix-Rouge qui se chargea de leur faire regagner aussitôt que possible le lieu de leur résidence.

Une bonne nouvelle

Le 13 décembre 1945, un convoi de jeunes mutilés du Bas-Rhin est arrivé en Suisse. Parmi ces jeunes mutilés, Albert Schmitt faisait peine à voir. Complètement aveugle, il restait dans son coin, ne prenant pas part aux jeux ni aux conversations de ses camarades, ni à leurs espoirs. Pour lui, tout était fini, il ne pourrait jamais mener une vie normale, jamais travailler.

Une semaine plus tard, le 19 décembre le professeur Streiff, à l'Hôpital ophtalmique de Lausanne l'opérait d'une cataracte traumatique. Albert appréhendait beaucoup cette opération, il ne s'y était résigné qu'après bien des exhortations de «Schwester Emmy» qui le soignait. Aussi on comprend la joie et l'émotion de l'enfant et de la Sœur lorsque, quelques heures après l'opération, celle-ci ayant soulevé délicatement le bandeau qui recouvrait les yeux de l'opéré, Albert s'écria: O ma sœur, vous avez un bonnet blanc et des lunettes!

Le lendemain, on fête Noël à l'Hôpital ophtalmique; le docteur permit à Albert d'enlever quelques minutes son bandeau et il put de tout son cœur admirer les bougies de l'arbre de Noël.

Depuis, chaque jour, on constate de nouveau progrès: Albert est transformé. Sa reconnaissance envers le professeur et les sœurs n'a pas de limites. Tous ses camarades, ceux aussi qui savent qu'ils ne recouvreront jamais la vue, se réjouissent avec lui.

N'est-ce pas là un merveilleux cadeau de Noël pour tous ceux qui n'ont qu'un désir: rendre à tous nos petits hôtes mutilés la possibilité de vivre normalement, de travailler, d'être heureux?

Il y a un an

Mars 1945! L'assaut a commencé à l'Occident. L'Allemagne, resserrée entre l'Elbe et le Rhin, semble devoir opposer une résistance farouche sur ces deux lignes. Pourra-t-on les percer? Et, en cas de victoire, combien de temps durera la bataille, jusqu'à ce que le réduit bavarois puisse être forcé? Nul ne se doute encore que deux mois plus tard la tragédie sera terminée.

C'est à ce moment que se place un épisode capital mais qui passa pour ainsi dire inaperçu au milieu d'une foule d'autres événements plus spectaculaires, et dont l'importance n'apparut que plus tard, lorsque l'on put en mesurer les conséquences. Nous voulons parler de l'intervention pressante du Comité international de la Croix-Rouge auprès des autorités allemandes en faveur de tous les prisonniers, internés et déportés qui se trouvaient en Allemagne, intervention dont le point culminant fut marqué par une brève mission du président Burckhardt qui remporta un succès inespéré.

On sait que le sort des déportés étrangers en Allemagne inspirait les plus graves inquiétudes. Evacués en hâte par des moyens de fortune, mal ou pas ravitaillés, entassés dans des camps exigus, ils pouvaient d'un instant à l'autre être l'objet de mesures extrêmes. Le parti de la résistance à outrance, en effet, se préparant au suprême sacrifice, n'avait plus aucune prudence à garder. D'autre part les prisonniers de guerre eux-mêmes, ravitaillés pendant des années par l'intermédiaire du Comité international, ne recevaient presque plus de secours du fait de la désorganisation qui régnait alors en Allemagne. Il fallait donc agir et agir vite.

Profitant des dispositions favorables rencontrées dans certains milieux dirigeants du Reich, le président Burckhardt parvint à rencontrer les chefs responsables sous l'autorité desquels étaient placés tous ces malheureux. Elle eut lieu dans l'Allemagne du Sud et fut

soutenue par des démarches poursuivies à Berlin par la délégation du Comité international de la Croix-Rouge. Le 12 mars à Innsbruck les principes de nouvelles fonctions de contrôle des camps d'internement et de ravitaillement des prisonniers, ainsi que ceux relatifs au rapatriement de nombreux civils déportés furent acquis. C'est de ce moment qu'il faut dater l'autorisation accordée aux délégués du Comité international de pénétrer dans les camps de concentration, jusque-là fermés par les autorités allemandes à tout contrôle et à toute possibilité de correspondance avec l'extérieur. Beaucoup de détenus, parmi lesquels des Israélites et des Allemands anti-nazis, durent la vie à ces mesures de contrôle et de secours, tandis que les camions du Comité international de la Croix-Rouge apportaient bien souvent le ravitaillement indispensable aux prisonniers et déportés alliés au cours même de leur évacuation.

Les événements se succédèrent si rapidement que les rapatriements de civils ne purent se réaliser selon les principes convenus et que quelques délégués du Comité international seulement réussirent à gagner à temps les camps de concentration. En conséquence la plupart des civils furent délivrés par l'avance des forces alliées. Mais il n'en demeure pas moins que, dès mars 1945, les déportés et les détenus dans les camps de concentration, qui échappaient jusque-là à tout contrôle — faute de conventions prévoyant leur cas, et par suite aussi du refus constant des autorités allemandes — bénéficièrent des premiers effets de la protection du Comité international de la Croix-Rouge. Il n'est pas exagéré de dire que, pour beaucoup, cette protection fut leur salut.

Was hat das Internationale Komitee vom Roten Kreuz zugunsten der Insassen von Konzentrationslagern geleistet?

Immer wieder tritt die Frage nach den tatsächlichen Leistungen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz zugunsten der Häftlinge von Konzentrationslagern in das politische Gesprächsfeld.

Grundsätzlich sei betont: Die Genfer Konvention von 1929 über die Behandlung der Kriegsgefangenen bietet an sich keine rechtliche Grundlage, auf die sich etwaige Interventionen des Internationalen Komitees bei den ausländischen deutschen Behörden hätten stützen können. Auch das Prinzip der Gegenseitigkeit konnte aus einleuchtenden Gründen nicht geltend gemacht werden: Zum vorneherein — wenigstens solange die militärische Konstellation für das Reich günstig stand — stellten sich die deutschen Behörden auf den Standpunkt, die Konzentrationslager seien eine innere Angelegenheit Deutschlands, und die «Schutzhäftlinge» wurden demnach denn auch als gemeine Verbrecher, die sich gegen die Sicherheit des Staates vergangen hätten, behandelt. Ein undiplomatisches, scharfes Vorgehen unter Hinweis auf die Genfer Konvention hätte die gesamte Aktion des Internationalen Komitees zugunsten der Kriegsgefangenen und Zivilinternierten gefährdet.

Dessen ungeachtet hat das Internationale Komitee vom Roten Kreuz alles getan, was in seinen Kräften und (leider begrenzten) Möglichkeiten lag.

Allerdings war dies schwierig, denn erst gegen Ende 1943 erlaubten die deutschen Behörden, dass das Internationale Komitee den Insassen von Konzentrationslagern Liebespakete sende — wenn es deren Namen und Adresse kenne! Tatsächlich waren dem Internationalen Komitee zu jenem Zeitpunkt nur die Namen von — 60 Häftlingen bekannt. Mit diesen kümmerlichen Angaben schuf es eine Hilfsaktion grossen Umfangs: ein Jahr später — Ende 1944 — kannte es bereits die Namen von 100'000 Konzentrationslager-Insassen, deren Anzahl bis zum Waffenstillstand lawinenartig auf 200'000 anstieg!

Wie war dies möglich?

Jedem einzelnen der in die Konzentrationslager gesandten Liebesgabenpakete war eine Empfangsbescheinigung beigelegt, die jeweils von nicht selten 15 bis 20 andern Gefangenen gleichzeitig mitunterschrieben wurde.

Diese Findigkeit der Gefangenen trug wesentlich zur Hilfeleistung bei: Bis zum 31. Dezember 1944 hatte das Internationale Komitee rund 350'000 Pakete mit dem Gesamtgewicht von nahezu 1400 Tonnen in die Konzentrationslager übermittelt.

In der Zeitspanne zwischen dem 1. Januar und dem 15. April 1945 kamen noch weitere 400'000 Lebensmittelpakete hinzu.

Am 14. März 1945 konnte Professor Carl J. Burckhardt, der zu Verhandlungen nach Deutschland gefahren war, eine wesentliche Besserung des Loses der Konzentrationslagerhäftlinge erwirken: Nicht nur gewisse günstigere Bestimmungen bezüglich der Verpflegung wurden erreicht, nein, es konnte endlich auch die Ermächtigung für